



Les ordres mendiants

L'église Notre-Dame des dominicains, à Louvain.
Edifice gothique, commencé en 1233.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.

Les couvents des ordres mendiants au 13^e siècle.

(D'après L. Génicot, J. Ruwet et J. Lefèvre,
Histoire de Belgique,
Tournai, 1961).

De kloosters van de bedelorden in de 13^e eeuw.

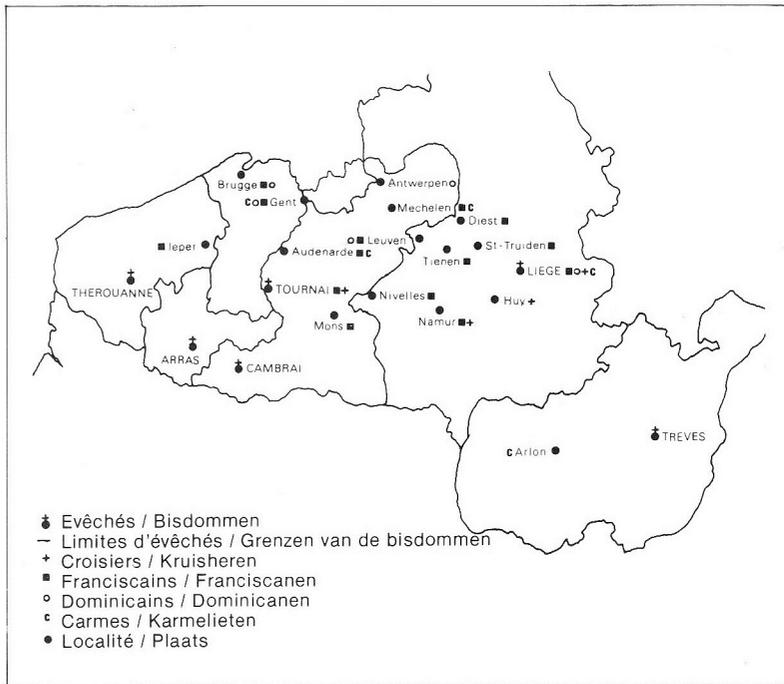
(Naar L. Génicot, J. Ruwet en J. Lefèvre,
Histoire de Belgique,
Doornik, 1961).

De bedelorden

195

De kerk van O.L.Vrouw-ter-Predikheren te Leuven.
Gotisch gebouw, begonnen in 1233.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

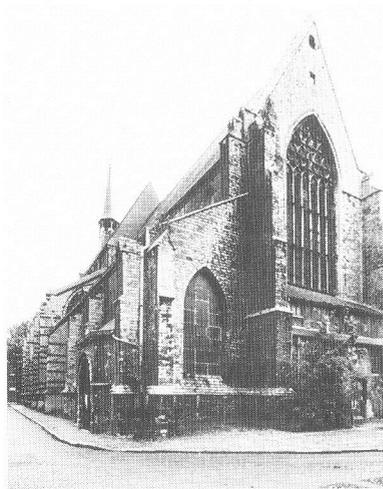
Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier producten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Les ordres mendiants

195



L'église Notre-Dame des Dominicains, à Louvain, est le premier édifice de la ville à avoir été construit en style gothique.

Il a été édifié en plusieurs phases, sur une île de la Dyle. Commencé en 1233, poursuivi en 1351, il fut remanié au 18^e siècle par Nicolas Corthouts.

Les églises des mendiants sont généralement conçues comme espaces d'accueil pour les communautés urbaines que l'on veut atteindre par la parole, le sermon, le prêche.

Impact social et religieux

Les ordres mendiants sont originaires du bassin méditerranéen. Trois d'entre eux exerceront une grande influence dans nos principautés: les Franciscains, les Dominicains et les Carmes. Ils s'implantent dans les villes où ils prêchent un idéal imitant la vie du Christ.

Aux 13^e et 14^e siècles, les villes s'émancipent et s'enrichissent. Une partie de la population des campagnes afflue vers la ville. L'origine de certaines fortunes remonte à cette époque. Les ordres mendiants vont répondre à cette passion de l'argent par un retour à la pauvreté, conforme à l'idéal du Christ. Ils trouvent un terrain particulièrement favorable au développement de leurs idéaux dans la marginalité d'un peuple qui occupe les faubourgs des grandes villes.

Les ordres mendiants sont originaires du bassin méditerranéen et du Proche-Orient. L'italien François d'Assise (1182-1226) et l'Espagnol Dominique de Caleruera (1170-1221), après une vie consacrée à la prière, la prédication et l'ascèse, transforment leur communauté, formée de laïcs, en deux ordres ecclésiastiques: les Frères mineurs (Franciscains) et les Frères prêcheurs (Dominicains). En Palestine, la communauté, installée sur le Mont-Carmel dès 1156, émigre vers l'Europe en 1250.

Gand est la première ville de l'espace belge à accueillir dans ses murs un couvent de Franciscains (1226) et un couvent de Dominicains (1228). Les autres grandes villes de nos principautés suivront le mouvement et il ne sera pas rare de voir les trois ordres représentés dans la même cité. Ainsi les Carmes rejoignent-ils les Franciscains et les Dominicains à Liège, en 1185.

Le mouvement des ordres mendiants est avant tout un phénomène urbain. Les Frères ne se contentent pas de la vie du cloître, mais recherchent les contacts avec la population. Ils consacrent leur temps à prêcher, à confesser, à fonder et organiser des confréries laïques, à argumenter contre les hérétiques.

La papauté les soutient et leur accorde même le privilège d'administrer les sacrements. L'accueil des évêques et du clergé des paroisses est souvent plus mitigé, car les ordres mendiants n'entrent pas dans les cadres traditionnels de l'église et leur font même concurrence. Au 13^e siècle, ils ont cependant une influence considérable dans les villes: leur idéal de pauvreté qui veut qu'ils vivent au jour le jour sans rien posséder, et leur dévouement, leur donnent une audience unique.

J. Verstraeten

Les ordres mendiants

195

Hiérarchie et organisation

Les ordres mendiants sont fortement organisés; ils sont hiérarchisés à plusieurs niveaux. Les Dominicains sont gouvernés par un maître général; les Franciscains, par un ministre général. Carmes et Dominicains suivent les règles canoniales existantes; saint François, par contre, dote son ordre d'une règle originale.



Costume de Dominicain, conservé au Couvent des Dominicains, à Liège. Ce costume n'a pas varié depuis le moyen âge.

Les Dominicains vont de suite s'organiser et donner des cadres solides à leur ordre. A la base, il y aura le couvent, dirigé par un prieur élu et rassemblant la communauté constituée en chapitre. Au niveau suivant, ce sera la province, gouvernée par un provincial assisté par un chapitre du même nom. A l'échelon supérieur, on trouvera un maître général nommé à vie par les représentants des provinces réunis en chapitre général. Ces derniers se réuniront tous les trois ans.

L'ordre des Franciscains s'organisera de manière semblable, un peu plus tard. Il comprendra même un degré de plus: la custodie. Un ministre général dirigera l'ordre.

Le Concile de Latran IV (1215) interdira la fondation de nouveaux ordres observant une nouvelle règle. Les Dominicains suivront la règle de saint Augustin. Les Carmes, celle de saint Albert. Seuls les Franciscains auront une règle rédigée par leur fondateur, en vertu d'une fiction selon laquelle saint François pourra prétendre avoir présenté au Saint-Siège un projet de règlement antérieur au Concile de Latran.

J. Verstraeten

A lire:

E. de Moreau,
Histoire de l'Eglise en Belgique,
t. 2 et 3, 1945.

A visiter:

le Musée de la Vie Franciscaine,
5, Minderbroederstraat,
Sint-Truiden.